

Rapport relatif à l'éducation thérapeutique intégrée aux soins de premier recours du Haut Conseil de la santé publique, novembre 2009 (Education thérapeutique - Soins de premier recours)

01/11/2009

Le Haut Conseil de la santé publique (HCSP) a publié en novembre 2009 un rapport sur l'éducation thérapeutique intégrée aux soins de premier recours. L'éducation thérapeutique aide les personnes atteintes de maladie chronique et leur entourage à comprendre la maladie et le traitement, à coopérer avec les soignants et à maintenir ou améliorer leur qualité de vie. Pour un certain nombre de pathologies, l'éducation thérapeutique des patients améliore l'efficacité des soins et permet de réduire la fréquence et la gravité des complications. Pour favoriser le développement rapide et structuré d'une éducation thérapeutique intégrée aux soins de premier recours, le Haut Conseil propose cinq grandes recommandations telles qu'établir un dispositif de financement, intégrer à la formation initiale des professionnels de santé l'enseignement des compétences nécessaires à la pratique de l'éducation thérapeutique, soutenir la mise en place de formations continues, définir, au niveau de chaque région, un schéma d'organisation et un plan de développement de l'éducation thérapeutique ainsi qu'intégrer ces recommandations dans la prochaine loi de santé publique.

Vous pouvez consulter ce rapport ainsi que sa synthèse en version PDF

Rapport

Synthèse